

Merci à Monsieur Guion de prendre en compte cette opposition au projet :

Lors de la réunion d'information du public du 22/01/2018 animée par la Sté Colas nord est, l'animateur a indiqué à deux reprises devant les nombreuses personnes présentes que l'implantation de cette double centrale à enrobé (1 ou 2 ?) très proche(s) des habitations, et sous les vents dominants d'une grande partie du village, avait comme avantages principaux d'être plus économique pour la Sté Colas et permettait de concentrer les nuisances au même endroit ! c'est honteux pour les riverains condamnés à subir ces nuisances.

Le principe technique retenu par la Colas pour ces 2 centrales mobiles permanentes du projet n'est pas identique à celui présenté en introduction de la réunion publique :

- Une superbe centrale au gaz, équipée de filtres à charbon actif a été présentée ;
- Le dossier déposé en enquête par contre n'évoque que 1 ou 2 centrales mobiles au fuel lourd, sans aucun filtre...

Cette dernière description correspond en tous points à la centrale que "Yonne enrobés" faisait fonctionner épisodiquement (quelques heures) jusqu'en 2016. Or j'affirme fortement, comme mes voisins proches, que durant son fonctionnement, les odeurs émanant de la centrale d'enrobage étaient insupportables, nous forçant au confinement ou à l'éloignement du village...

Comment pourrions nous accepter ce projet qui nous empesterait la vie 15 heures par jour, pendant 120 jours par an, sans aucune limite de durée ?

Les conséquences sur la santé des habitants, leur qualité de vie et la valeur de leur patrimoine immobilier seraient trop fortement altérées.

Bernard Arnoud

35, rue de la chaume Lacarre

89420 Sainte Magnance